

Intervention d'Anne-Marie Dieu, Directrice-Coordnatrice de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse à la table ronde du festiv'atl le 9 avril 2026

L'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, service de recherche et d'évaluation des politiques publiques inséré dans le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dans ses missions le suivi du décret accueil temps libre et l'évaluation du décret portant sur les écoles de devoirs. Pour réaliser le suivi du décret accueil temps libre, il analyse notamment les analyses des besoins réalisées par les coordinations ATL et en compile les informations clé. Par ailleurs, l'Observatoire a été chargé par le Cabinet de la Ministre Lescrenier de contribuer, en collaboration avec le service ATL de l'ONE, à l'évaluation du projet pilote relatif aux responsables de projet en AES1. Ces différentes récoltes de données mais aussi d'autres recherches menées par l'Observatoire concernant le temps libre des enfants servent de base à mon intervention dans le cadre de ce festiv'ATL 2026. Les données issues de l'évaluation du projet pilote sont cependant encore en cours d'analyse et les résultats n'ont donc pas encore été communiqués au cabinet et à l'ONE, je resterai donc prudente en évoquant celles-ci.

Il m'a été demandé de répondre à des questions très précises et conjoncturelles. Je vais me permettre d'élargir un peu le cadre d'analyse dans mes réponses.

Une première question portait sur le lien de cause à effet entre la polyvalence des tâches dévolues aux coordinations ATL et le turnover dans la profession

La polyvalence attachée à une fonction n'est pas en soi un facteur négatif. Cela peut même être un facteur de motivation pour exercer une profession sur le long terme. Par contre les conditions dans lesquelles cette polyvalence est amenée à se déployer sont essentielles. Parmi ces conditions de travail, notons le temps de travail suffisant pour pouvoir répondre aux différentes exigences de la fonction, la bonne compréhension de ce qui est attendu par les responsables hiérarchiques par rapport à cette fonction, les possibilités effectives de réaliser ces attentes sur le terrain, des temps suffisants pour se ressourcer, se former, échanger...

C'est sur cet aspect que le bât blesse, dans une série de cas, en ce qui concerne les coordinations ATL. Il appert en effet que leur temps de travail n'est pas toujours calibré en fonction des tâches à accomplir, que les attentes des autorités communales peuvent être en deçà ou au-delà du profil de fonction (profil de fonction qui est un facteur cadrant apprécié mais qui ne suffit pas à lui seul).

Nous avons rencontré des coordinatrices ATL dans le cadre des focus-groups consacrés au projet pilote relatif aux responsables de projets. En effet une partie des responsables de projets présente.e.s étaient soit d'anciennes coordinatrices ATL soit étaient en encore à temps partiel coordinatrices ATL. Dans ce dernier cas de figure on imagine bien que la polyvalence exigée est amplifiée et qu'il devient très difficile pour une partie des personnes concernées de faire la part des choses et surtout de pouvoir accomplir l'ensemble des missions demandées, selon notamment le nombre de lieux d'accueil concernés.

Le projet pilote visant à soutenir et développer la fonction de responsable de projets ATL va dans la bonne direction. L'articulation entre cette fonction et la fonction de coordination ATL nécessite d'être pensée au regard des réalités de terrain qui diffèrent d'une commune à l'autre mais en identifiant bien les tâches relatives aux deux fonctions et en évaluant correctement le temps de travail qui s'y attache. Il est difficile d'en dire plus à ce stade, l'évaluation du projet pilote étant en cours.

On remarque aussi de grandes disparités entre communes dans la manière dont l'ATL est organisé et soutenu, et dans le nombre d'opérateurs et lieux d'accueil présents sur le territoire, ce qui a un impact sur le travail de coordination.

Notons aussi que d'autres facteurs peuvent jouer sur le turn-over dont les questions de reconnaissance dans un secteur lui-même peu reconnu socialement ou en tout cas pas à sa juste valeur, comme l'ensemble des métiers du Care.

Une autre question portait sur le nombre idéal d'accueillantes par enfants (et la révision des normes actuelles) et sur l'encadrement du temps de midi

Le travail d'accueillantes durant le temps libre avant et après l'école est spécifique dans le sens où le nombre d'enfants varie selon les tranches horaires. Ce qui est certain est que la première période qui suit la fin des cours est généralement une période très fréquentée et que le nombre d'accueillantes lors de cette période est souvent insuffisant. Il conviendrait également de plus adapter l'encadrement requis à l'âge des enfants, notamment les tout-petits. L'ONE a établi des normes minimales mais qui peinent déjà à l'heure actuelle à être quotidiennement respectées en raison des absences et difficultés de recrutement sur le terrain. Revoir les normes d'encadrement va donc de pair avec un meilleur statut du métier d'accueillant.e.

Un autre temps de l'enfant est particulièrement non pris en compte actuellement, il s'agit du temps de midi

Le temps de midi n'est considéré ni comme du temps scolaire, ni comme du temps extra-scolaire. Au niveau de la FW-B le seul financement existant est celui d'une personne pour 100 enfants. Bien entendu les PO communaux ou libres compensent et engagent sur fonds propres des encadrants pour cette période selon des contrats variés et divers allant du bénévolat aux ALE. Il existe donc des disparités très importantes de qualité d'encadrement selon les écoles pour un temps qui devrait être une période de récupération physique et mentale pour les enfants. Une enquête quantitative menée par l'Observatoire en 2019 auprès d'enfants du primaire a montré qu'une part importante d'entre eux se plaignent du bruit, des encadrants qui crient, du harcèlement de certains camarades de classe pendant le repas de midi et disent retourner en classe fatigués. On conçoit que la situation actuelle n'est bienveillante ni pour les professionnel.le.s ni pour les enfants.

C'est un temps où plus de 90% des enfants sont présents à l'école et il nous semble aberrant et contraire aux droits de l'enfant comme aux exigences éducatives qu'il ne soit pas mieux pris en compte dans les politiques publiques.

Références

Le point de vue des enfants sur la pause de midi à l'école :

<https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/le-point-de-vue-des-enfants-sur-la-pause-midi-dans-les-ecoles/>

Difficultés et besoins en matière d'accueil temps libre en Communauté française , 2025 :

<https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/difficultes-et-besoins-en-matiere-daccueil-temps-libre-atl-en-communaute-francaise-2025/>